

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
'HOUKAT
SAMEDI 2 JUILLET 2011
30 SIVAN 5771
1^{ER} JOUR DE ROCH 'HODECH TAMOUZ
AVOT 4

44^e année

39

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Soleil ou Lumière ?

Cette fois-ci, ça y est, les vacances sont à notre porte. De fait, en cette orée du mois de juillet, c'est à cette coupure convenue que l'ensemble du rythme social nous invite. Certes, qui, au cours des longs mois écoulés, ne s'est pas dit un moment « bientôt les vacances » ? Cependant, peut-être la période qui s'ouvre à présent est-elle plus sérieuse qu'il y paraît. Il serait facile, en effet, de ne la prendre que comme une forme renouvelée du culte du corps, où le seul souci du repos physique, associé à la chaleur et au soleil de l'été, aurait une légitimité incontestable. Un tel choix, plus ou moins conscient, nous est offert d'année en année. Pourtant, il est possible de faire de la saison un temps fort de la vie plutôt qu'une façon d'absence. Car l'enjeu est bien là. Dans le calendrier hébraïque, voici que va commencer le mois de Tamouz. L'origine de cette dénomination est, en soi, évocatrice : il s'agit là, rapportent les textes, du nom d'une idole babylonienne que ses adorateurs réchauffaient au feu. Elle implique l'idée de chaleur, ce qui correspond aux températures élevées de l'été. Pourtant on sait que le judaïsme proscrit de rappeler une idole, ne serait-ce que par l'emploi d'un nom. Comment interpréter le fait qu'ici, tout un mois soit ainsi désigné ? C'est

qu'au mois de Tamouz, est-il précisé, le soleil est plus fort. Et cette puissance du soleil évoque son équivalent spirituel : la source de la Lumière, le Nom Divin, y est davantage révélé et c'est ce phénomène-ci qui, profondément, fonde la saison chaude. Tout se passe comme s'il y avait deux manières de considérer ce temps. Certains choisiront de n'en percevoir que la grossière matérialité, ils idolâtreront le physique tandis que d'autres sauront regarder plus loin et se souviendront que l'âme est ce qui nous fait vivre.

Pour cela, il faut trouver dans la période les ressources de la spiritualité. Nombreux sont ceux pour qui ce temps est aussi celui de la liberté. Faire ce que l'on veut, quand on le veut : un rêve... Sachons l'utiliser. Chacun peut faire de ce moment celui de la (re)découverte de la sagesse. Chacun peut y retrouver des valeurs que le tumulte du monde lui avait fait négliger. C'est un véritable défi. Mais ceux-ci ne sont-ils pas d'abord lancés pour être relevés et ainsi nous porter à des hauteurs nouvelles ?

Comme pour nous le signifier plus clairement, la semaine prochaine arrive le 3 Tamouz, anniversaire du jour où le Rabbi quitta matériellement ce monde. Mais, de cela, il nous faudra reparler.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

'Houkat

La Paracha de cette semaine 'Houkat «décret» emprunte son nom à son verset introductif :

«Et D.ieu parla à Moché et à Aharon en ces termes : 'Voici le décret de la Torah que D.ieu a commandé'».

Rachi commente :

Voici le décret de la Torah : Parce que l'Accusateur et les peuples du monde se moquent [des enfants d'Israël en disant : « qu'est-ce que ce commandement et quelle en est la raison ? » C'est pourquoi la Torah écrit à son propos : «décret» ; c'est une décision tranchée devant Moi, tu n'as pas la permission de réfléchir [de poser des questions] à ce sujet.

Myriam démontra cette absolue abnégation de la raison pour accomplir la Volonté de D.ieu dès le plus jeune âge, même dans l'amer exil égyptien. Son héroïsme apparut quand, encore toute jeune, elle défia le décret du pharaon de tuer les nouveau-nés garçons. Sa mère et elle risquèrent leur vie parce qu' «elles craignaient D.ieu et ne firent pas ce que le roi d'Egypte leur avait commandé»

Le Midrach explique que Myriam affronta courageusement son propre père qui s'était séparé de sa mère, en conséquence du décret du pharaon. Elle le convainquit de suivre inconditionnellement les commandements de D.ieu, y compris le précepte «croissez et multipliez», quelles qu'en soient les circonstances.

La base de son raisonnement tenait au fait que même si cela n'a pas de sens, nous devons exécuter la volonté de D.ieu parce que c'est Sa volonté, quelles que soient la logique et les conséquences.

Le père de Myriam reconnut la vérité et la sincérité des propos de sa fille et le résultat de son action fut la naissance de Moché. Au sein de la plus profonde amertume de l'exil égyptien, Myriam avait intuitivement compris la vérité toute simple :

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT 'HOUKAT

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 39 • Sortie 23h 03

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	21.16	Bordeaux	21.34	Grenoble	21.09
Lyon	21.16	Toulouse	21.20	Montpellier	21.10
Marseille	21.04	Nice	20.57	Lille	21.44
		Nancy/Metz	21.24	Nantes	21.46

à partir du dimanche 26 juin 2011

Heure limite du Chema : 9h50

Pose des Téfilines : 4h17



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

notre relation avec D.ieu ne dépend pas des circonstances, de nos préférences ou de notre compréhension logique.

Le message de la vie de Myriam, comme il se reflète dans le puits miraculeux qui approvisionnait le peuple en eau, en son mérite, contient le même message que les *'houkim* de la Torah. Nous n'entretenons pas cette relation avec D.ieu, seulement dans les bons moments de notre vie, quand nous y entrevoyons un intérêt personnel, un profit ou une gratification. Notre relation avec D.ieu est d'une espèce qui peut même jaillir des profondeurs de l'exil égyptien, des profondeurs de notre nuit et de notre incompréhension personnelles. Parce que, aussi essentielle que l'eau pour notre survie personnelle, elle constitue également une relation qui touche le cœur même de notre être, l'essence de ce que nous sommes. Les commandements de la Torah se divisent en trois grandes catégories :

Les *Michpatim*, «jugements», qui sont des lois que l'esprit humain aurait naturellement conçus par lui-même, même si la Torah ne les avait pas commandés. Ce sont des lois morales, comme l'interdiction de tuer et de voler.

Les *Edot*, «témoignages», sont des lois dont la fonction est compréhensible quand bien même nous ne les aurions pas formulées de nous-mêmes. Ces lois célèbrent ou rappellent un événement ou un moment particuliers : le Chabbat ou les fêtes.

Les *'Houkim*, «décrets», sont des lois supra rationnelles qui défient la logique et doivent être observées avec un simple *Kabat Ol*, «soumission au joug divin». Il s'agit de ces lois rituelles de l'impureté comme celle de la Vache Rousse, mentionnée au début de notre Paracha.

Cependant les Maîtres de la 'Hassidout nous enseignent que chaque Mitsva est un *'Hok*, l'expression de la volonté de notre Créateur. Simplement de nombreuses Mitsvot sont «habillées» dans différents degrés de rationalité. Nous pouvons les apprécier dans un contexte rationnel,

prenant conscience de la façon dont elles embellissent notre vie, y apportant davantage de moralité et de spiritualité. Ce qui distingue le *'Hok* est le fait qu'il nous arrive pur, sans «habits» rationnels. Il transcende nos forces conscientes et touche notre âme.

Le *'Hok* introduit un élément d'absolu dans notre vie, apportant la lumière à une vie dévouée à l'accomplissement de la volonté divine. Les *'Houkim* nous rappellent que nous sommes enjoint de accomplir les commandements seulement et simplement parce que c'est D.ieu Qui nous le demande, D.ieu Qui ne peut être saisi par aucun intellect.

Bien que nous ayons besoin de vivre une vie de raison, de priorités, de compréhension, les *'Houkim* nous rappellent que nous avons également besoin de ces moments et de ces situations qui nous aident à atteindre une vérité profonde. La rationalité se limite à l'expérience et à la conception de la réalité de chaque individu en particulier. Mais il existe un lien plus fondamental, un lien infini qui nous unit avec notre Créateur et Sa Volonté.

Et aucune circonstance, aucun défi, aucune spéculation, aucune épreuve ne peuvent interférer avec ce lien. En accomplissant les *'Houkim*, nous montrons que notre relation avec D.ieu va au-delà des constructions de la logique, du sens et du dessein. C'est un attachement qui concerne le cœur même de notre relation, la partie en nous-mêmes qui se sent si unie à D.ieu que nous accomplissons les *'Houkim* uniquement parce qu'il nous l'a demandé.

Offert à la mémoire de
Moché Leib ר"ב ben Morde'hai
SEBAG
Hassid d'une grande valeur et grandement attaché aux enseignements du Rabbi
décédé le 25 Sivan 5767
Puisse son âme reposer en paix au Gan Eden auprès des Tsaddikim
Offert par sa famille

Tu en as rêvé... le GAN ISRAEL l'a fait !

Tu as entre 3 et 15 ans
Viens vivre un été inoubliable...

Des jeux, des sorties,
de la découverte...



du 4 au 29 juillet 2011

Paris 7 ^e et 15 ^e :	06 22 03 33 07	Montrouge :	06 15 70 40 48
Paris 12 ^e :	06 61 10 62 10	Aubervilliers :	06 64 39 50 63
	06 35 10 01 54	Epinay/Seine :	06 11 42 15 33
Paris 13 ^e :	06 21 72 67 74	Les Lilas :	06 61 50 35 47
Paris 19 ^e :	06 87 21 73 42	Bonneuil :	06 65 73 41 30
Versailles :	06 22 03 33 07	Fontenay :	06 64 21 59 68
Yerres :	06 87 51 66 27	S. Maur :	06 16 15 57 64
Boulogne :	06 20 44 77 63	S. Brice :	06 61 99 59 74
Clichy :	06 60 49 67 51		

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 26 juin – 24 Sivan

Mitsva négative n° 340: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre père.

Mitsva négative n° 341: C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la sœur de notre mère.

Mitsva négative n° 342: C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la femme du frère du père.

Mitsva négative n° 343: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre fils.

Mitsva négative n° 344: C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la femme de son frère.

Mitsva négative n° 345: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre femme.

• Lundi 27 juin – 25 Sivan

Mitsva négative n° 348: Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

Mitsva négative n° 349: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

Mitsva négative n° 350: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

Mitsva négative n° 351: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec notre père.

• Mardi 28 juin – 26 Sivan

Mitsva négative n° 352: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec le frère de notre père.

Mitsva négative n° 347: C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la femme de notre prochain.

Mitsva négative n° 346: C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec une femme Nidda (impure) durant la période de son impureté, à savoir pendant sept jours pleins.

• Mercredi 29 juin – 27 Sivan

Mitsva négative n° 52: C'est l'interdiction de nous marier avec des hérétiques.

Mitsva négative n° 53: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes d'épouser un homme ammonite ou moabite, même après qu'il s'est converti.

Mitsva négative n° 55: C'est l'interdiction d'écarter les Egyptiens (du peuple d'Israël) et de nous abstenir de nous marier avec eux après leur conversion.

Mitsva négative n° 54: C'est l'interdiction d'écarter (du peuple d'Israël) les descendants d'Esau, après leur conversion.

Mitsva négative n° 354: C'est l'interdiction qui a été faite à un Mamzer (enfant illégitime) d'avoir des rapports intimes avec une juive.

Mitsva négative n° 360: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme dont les organes génitaux ont été endommagés, au point qu'il soit incapable de procréer, d'épouser une femme israélite.

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.

• Jeudi 30 juin – 28 Sivan

Mitsva négative n° 161: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'épouser une femme veuve.

Mitsva négative n° 162: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'avoir des rapports avec une veuve même sans l'épouser.

Mitsva positive N° 38 : Il s'agit du commandement incombant au Grand Prêtre d'épouser une vierge, ainsi qu'il a dit, qu'il en soit glorifié: "Il devra épouser une femme qui soit vierge".

Mitsva négative N° 160 : C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme divorcée. Elle est formulée ainsi dans la Torah: "Une femme répudiée par son mari, ils ne l'épouseront point".

Mitsva négative N° 158 : C'est l'interdiction faite à un prêtre d'épouser une "Zona". Elle est tirée du verset suivant: "Une prostituée (en hébreu: Zona) ou une déshonorée ('Halala), ils ne l'épouseront point".

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

Deux requêtes auprès du Ohel du Rabbi

Meir dirigeait une compagnie de location de camions et de conducteurs au service de grandes entreprises à New York. Un de ses bons clients n'était autre que la compagnie Fedex, bien connue internationalement.

Mais un jour, tout se gâcha : un des employés de Fedex, un homme aux méthodes plus que douteuses et à la morale plus que chancelante, se mit à lui chercher des ennuis. Au point qu'à un certain moment, cet homme le plaça face à un ultimatum: «Si vous n'agissez pas avec moi dans des domaines interdits par la loi, je parviendrai à empêcher Fedex de continuer à traiter avec vous !»

Atterré, Meir savait que la fin du partenariat avec cette entreprise internationale signifiait pour lui la faillite. Par contre, sa conscience l'empêchait de s'associer à des actions criminelles. Il tenta de faire fléchir son interlocuteur, lui démontra qu'il risquait la prison, lui envoya des cadeaux pour son anniversaire et lui offrit des billets pour les matchs de baseball qu'il appréciait particulièrement.

Mais tout ceci ne servit à rien. L'employé mit ses menaces à exécution et Fedex supprima toutes ses commandes. Horrifié, Meir ne perdit cependant pas espoir et, tel un 'Hassid confirmé, savait grâce à Rav Levi Gurkov, que dans des cas pareils, on se confie au Rabbi, on va prier au Ohel. Il écrivit au Rabbi tous les détails de l'affaire. Les feuilles s'entassaient mais il savait que l'on peut tout écrire au Rabbi. Et, à la fin de sa lettre, il se souvint de ses deux fils, âgés de près d'une trentaine d'années : «Ils m'aident pour les affaires mais ne manifestent aucune inclinaison vers le judaïsme ! Je supplie le Rabbi pour qu'au moins, ils se marient avec des jeunes filles juives !» Le cœur serré, Meir se rendit au Ohel, pria, pleura puis retourna chez lui : il se sentait maintenant soulagé, certainement le Rabbi s'occuperait de lui.

A peine un jour plus tard, le téléphona sonna dans le bureau de Meir : quand la personne à l'autre bout du fil se présenta, Meir faillit tomber à la renverse : C'était le directeur d'une grande compagnie qui lui avait vendu des camions. Cette entreprise nationale comptait des centaines de clients bien plus importants que lui et pourtant le directeur lui téléphonait personnellement !

Le directeur lui demanda très courtoisement s'il se trouvait actuellement chez lui ou à son bureau. Et il conclut : «Avec votre permission, je me rends maintenant chez vous, nous pourrions peut-être fêter ensemble 'Hanouccah !»

De plus en plus stupéfait, Meir essayait de comprendre ce qui lui arrivait ! Mais oui, le grand directeur désirait le voir, chez lui ! Pour Meir, expliqua-t-il par la suite à Rav Gurkov, c'était comme si j'avais acheté un billet d'avion et que le directeur de la compagnie internationale d'aviation avait désiré me parler en tête-à-tête !

«Je vais vous raconter pourquoi je suis venu ! Aujourd'hui, j'ai pris du temps pour revoir la liste de nos clients afin de garder le contact avec eux. J'ai aperçu votre nom et j'ai réalisé que vous étiez un client relativement nouveau. De plus, vous travaillez à Oceanside, à Long Island et c'est le quartier dans lequel j'ai grandi. Je savais par votre nom que vous étiez juif. J'ai été me promener en voiture, je voulais faire votre connaissance et, comme vous êtes juif, je vous ai acheté des chocolats cachères. Parlons business, si vous le voulez bien : je sais que les affaires sont difficiles en ce moment et je voudrais vous donner quelques conseils...»

Et Meir s'aperçut que l'homme évoquait justement son problème et lui conseillait exactement la conduite à tenir dans son cas précis. A la fin de cette petite «conférence», Meir réalisa que tous les points qu'il avait décrits dans sa lettre au Rabbi étaient résolus par cet homme providentiel.

Et le directeur continua : il raconta qu'il ne savait pas pourquoi il avait ressenti ce besoin urgent de faire part de son expérience à quelqu'un qui en avait sans doute besoin ! Il ignorait combien il avait raison ! Ce fut la femme de Meir, pourtant tout aussi estomaquée, qui fut la première à réagir. Elle qui avait toujours émis des doutes quant à la confiance que son mari plaçait dans le Rabbi, demanda : «Dites-moi la vérité ! Qui vous a envoyé ici ? Est-ce le brigand employé de Fedex qui nous cause tellement de soucis actuellement ou est-ce Rabbi Schneersohn ?»

- Je ne connais pas cet homme de Fedex dont vous parlez, répondit le directeur. Mais Rabbi Schneersohn, oui, justement il se trouve que je le connais ! J'ai déjà prié plusieurs fois auprès de son tombeau et je reconnais son portrait, suspendu ici dans votre salon ! Le fait est que, ce matin, j'ai demandé à D.ieu qu'Il m'accorde une journée de calme. Je savais que c'était 'Hanouccah et j'ai ressenti un besoin d'aider un autre Juif et c'est pourquoi j'ai regardé la liste des clients et je vous ai choisi !»

Meir s'empressa de suivre les conseils de son visiteur puis il téléphona à Rav Gurkov : «Il ne s'est même pas passé un jour depuis que j'ai prié au Ohel et j'ai déjà reçu la réponse !»

Mais Meir se souvenait aussi des dernières lignes de sa lettre, comment il avait supplié le Rabbi pour que ses fils se marient.

Un jour, alors que Rav Gurkov se trouvait chez Meir, un des fils se leva soudain : «J'avais une amie non-juive et ce fait ne me dérangeait pas. Mais maintenant, j'ignore pourquoi, cela me dérange !»

Discrètement, Meir poussa un soupir de soulagement...

David Malmene
Kfar Chabad n°1409
traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative N° 159 : C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme "dés honorée" ('Halala), car il est dit: "Une femme prostituée ou dés honorée, ils ne l'épouseront point".

• **Vendredi 1 juillet - 29 Sivan**

Mitsva négative n° 353: C'est l'interdiction qui nous a été faite de chercher à avoir des contacts avec les femmes pour lesquelles il nous est défendu d'avoir des rapports intimes même si nous n'allons pas jusque là.

Mitsva positive n° 149 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les signes de pureté des animaux domestiques et du gibier, soit des bêtes qui ruminent et ont le sabot fendu, ce qui les rend aptes à la consommation.

• **Samedi 2 juillet - 30 Sivan**

Mitsva positive n° 150 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les oiseaux, dont seuls certains sont autorisés à la consommation

Mitsva positive n° 151 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les sauterelles.

Mitsva positive n° 152 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté des poissons.

Mitsva négative n° 172: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer une bête impure, domestique ou sauvage.

Mitsva négative n° 174: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un oiseau impur.

FABRICANT VENTE DIRECTE
LAMYLITERIE
DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques**

Jusqu'à
50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés

Ouvert du
Dim. au Vend.
 Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

JurisFormalités
DOMICILIATION
DE VOTRE SIEGE SOCIAL À PARIS
Chef d'entreprise, Auto Entrepreneur, EURL,
gérant, commerçant, société étrangère...

5 adresses
3 Centres d'Affaires
CHAMPS-ELYSEES
MADELINE • NATION

experts@jurisformalites.com
www.jurisformalites.com

Tél: 01 55 28 81 61
Agrément préfectoral N° 2010 184

ETINCELLES DE MACHIA'H

Concrètement, l'attente

Dans son Michné Torah, Maïmonide (Hil'hot Mela'him, chap. 11) expose les lois relatives à Machia'h. Il y souligne notamment une double nécessité : «Crois en lui..., attend sa venue». Il a déjà été indiqué qu'il ne s'agit pas là d'une simple répétition ayant valeur d'insistance mais que, au contraire, de nombreux sens peuvent y être trouvés. Ainsi, «attendre sa venue» implique une attitude active qui va au-delà de la simple foi en la réalité des prophéties le concernant. Il en résulte qu'apparaît ici une obligation spécifique : celle d'étudier les lois qui portent sur Machia'h.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Coutumes liées au jour de la Hilloula du Rabbi 3 Tamouz (cette année mardi 5 juillet 2011)

Le Rabbi avait fixé un certain nombre de coutumes à respecter à l'occasion de la Hilloula du Rabbi précédent. Ce sont ces mêmes coutumes qui ont été reprises pour le 3 Tamouz. En voici quelques-unes :

- On allumera une bougie de vingt-quatre heures depuis lundi soir 4 juillet.
- Pendant chacune des trois prières du jour, on allumera cinq bougies devant l'officiant.
- Le matin, on donnera de la Tsedaka (charité), au nom de chacun des membres de sa famille, pour une institution du Rabbi.
- On consacrerá un moment dans la journée pour parler du Rabbi et de sa grande Ahavat Israël (amour du prochain) à sa famille et son entourage.
- On étudiera les chapitres de Michnayot correspondant aux lettres qui constituent le nom du Rabbi.
- On étudiera les enseignements du Rabbi.
- On rédigera un «Pane», «Pidyone Néfech», une lettre de demande de bénédictions (en y précisant les prénoms et les prénoms des mamans de chacun) qui sera lue sur le Ohel du Rabbi.

N° de fax du Ohel : 00 1718 723 44 44

N° de fax du Beth Loubavitch : 01 45 26 24 37

Adresse du Ohel : 226-20 Francis Lewis Blvd - Cambria Heights, New York 11411

E-mail : ohel@ohelchabad.org

SPORTES Funéraire

France - Israël



Respect - Rapidité - Qualité

"La purification, l'habillement, l'accompagnement et l'enterrement sont des bienfaits qui sont utiles aux morts à tout jamais"

Pour nous joindre 24/24h :

01.43.43.62.94 ou **06.22.67.96.92**

Votre agence : 305 rue de Charenton - 75012 Paris

Nos offres en énergies renouvelables
sont sur internet



Buzz Solaire by TTP



RECHERCHE
Commerciaux expérimentés
PAC - PHOTOVOLTAÏQUE - PTZ
Rémunération fixe + intéressements

<http://www.buzzsolaire.com> - rubrique CONTACT

Dans ISF il y a aussi... SOLIDARITE !

En application de la loi TEPA, l'année 2011 offre encore la possibilité de réduire de 75% l'impôt sur la Fortune par un don aux fondations reconnues d'utilité publique notamment.

En nous remettant, **avant le 30 septembre 2011**, un don qui bénéficiera entièrement au **BETH LOUBAVITCH**, par un chèque libellé à : **FONDATION POUR L'EDUCATION JUIVE- FJF** vous contribuerez encore à l'avenir de la communauté et à son développement !

Le Beth Loubavitch a réalisé en Ile-de-France :

- Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth Haya Mouchka
- Des Institutions Scolaires pour 2500 élèves
- 400 berceaux de crèche
- 100 délégués locaux
- 40 centres communautaires
- 40 centres aérés Gan Israël
- 30 centres de Talmud Torah
- 2 séminaires d'études européens
- 800 cours hebdomadaires pour 12 000 participants

Soutenez cette action d'envergure en versant tout ou partie de votre ISF en faveur du BETH LOUBAVITCH à :

FONDATION POUR L'EDUCATION JUIVE - FJF

Un reçu fiscal vous sera adressé sous 48 heures.

N'hésitez pas à nous appeler au : **01 44 52 72 96**
ou à nous contacter à l'adresse : **isf2011bl@gmail.com**



- **MÉCANIQUE**
- **CARROSSERIE**
- **PEINTURE**

DIAGNOSTIC AUTO 92

50 rue de Paris - 92110 Clichy Tél: 01 47 39 80 00
Proche Paris 8^e, 16^e, 17^e - **Franchise offerte** (voir condition en garage)

DIRECT AUTO

Agréé par 43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
des compagnies à 5mm de la Pte de Pantin
d'assurance Tél : 01 48 44 00 88 / 01 57 42 57 42

David France Ambulance

37 Av. Parmentier - 75011 Paris

☎ **01 43 55 53 72**

**3 nouvelles
adresses
au service
de la communauté**



- Ambulance wa Créteil
- Ambulance Noa Paris 15^e
- Ambulance européenne Paris 14^e

ALERTE AUX POINTS
stage de récupération de points

Récupérez immédiatement
vos points sur votre permis de conduire

Stages agréés par les préfectures

Contactez-nous
au **01 45 67 83 85**

Retrouvez tous les stages Paris et IDF

INSCRIPTION EN LIGNE
www.alerteauxpoints.fr

Présentation rapide aux permis
en cas de perte totale de vos points

A l'occasion du **3 Tamouz 5771**
17^e Hilloula du Rabbi de Loubavitch

au complexe scolaire Beth Haya Mouchka :
49/51 rue Petit - 75019 Paris

Pour hommes :

Lundi 4 juillet : Farbrenguen à partir de 21h30
(21h vidéo du Rabbi)

Pour femmes :

Mardi 5 juillet : Journée d'étude de 10h à 16h
et **Conférence à partir de 20h**

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.